

TULLE, le 4 février 2013

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2008)

*Secrétariat Général
SM/SL*

Arrêtés du 1^{er} février 2013

N°7 - Arrêté retirant et remplaçant l'arrêté n°31 du 22 février 2012 portant approbation du renouvellement du contrat d'abonnement de surveillance, de location du matériel et de protection GSM installé au Musée du Cloître souscrit avec la Générale de Protection SAS, moyennant un montant mensuel de 192,93 € HT soit 230,74 € TTC.

N° 8 - Arrêté portant acceptation du règlement de la note d'honoraires présentée par la SCP d'Avocats Me GOUT – Me DIAS et Associés pour l'affaire Commune de Tulle / MORGAYEN, d'un montant de 200,00 € HT soit 239,20 € TTC.

N° 9 - Arrêté portant acceptation du contrat de maintenance et d'assistance technique du progiciel GIMA installé au Centre Technique Municipal et souscrit avec la Société GFI, moyennant une redevance annuelle de 7 042,75 € HT soit 8 423,12 € TTC.

N° 10 - Arrêté portant annulation et remplacement de l'arrêté n° 4 du 22 janvier 2013 portant approbation de l'avenant au contrat d'assistance 11.003 souscrit avec la société INFO-TP SARL pour l'extension du logiciel SIG Web à la gestion des cimetières en complément de la solution existante, suite à une erreur matérielle, moyennant une redevance annuelle de 273,35 € HT soit 327,41 € TTC

N° 11 - Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec LA POSTE pour la distribution du bulletin municipal et décidant le règlement de la dépense correspondante d'un montant de 576,80 € HT soit 689,85 € TTC.

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR